selon 1907/2006/EC (REACH), 1272/2008/EC (CLP), 29CFR1910/1200 et SGH Révision 3

Date d'effet : 12.08.2015 **Révision:** 12.10.2015

Marque de commerce: Alcojet

1 Identification de la substance ou du mélange et du fournisseur.

1.1 Nom du produit :

Marque déposée : Alcojet

Synonymes:

Numéro du produit : Alcojet

- **1.2** Application de la substance ou préparation : Matériel/détergent de nettoyage.
- 1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche signalétique

Fabricant: Fournisseur: Alconox, Inc. Sans objet

30 Glenn Street White Plains, NY 10603 1-914-948-4040

Ligne téléphonique d'urgence :

ChemTel Inc:

Amérique du Nord : 1-800-255-3924 International : 01-813-248-0585

2 Identification des risques

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Conformément aux règlements CE n° 1272/2008, 29CFR1910/1200 et SGH rév. 3 et modifications.

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

Tripolyphosphate de sodium Métasilicate de disodium Troclosène sodium, dihydraté Pyrophosphate tétrasodique

2.2 Éléments d'étiquetage :

Irritation de la peau, catégorie 2 Irritation oculaire, catégorie 2A

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement: Mise en garde

Mentions de danger :

H315 : Provoque l'irritation cutanée.

H319: Provoque une grave irritation des yeux.

Mise en garde :

P264 : Bien se laver la peau après utilisation.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux et du visage.

P302+352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver à fond avec du savon et de l'eau.

P305+351+338 : SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Continuer à rincer.

P332+P313 En cas d'irritation de la peau : Consulter un médecin.

selon 1907/2006/EC (REACH), 1272/2008/EC (CLP), 29CFR1910/1200 et SGH Révision 3

Date d'effet : 12.08.2015 **Révision:** 12.10.2015

Marque de commerce: Alcojet

P501 : Éliminer le contenu et le récipient tel qu'indiqué à la Section 13.

Information complémentaires : Aucun(e)

Description du danger

Dangers non classés par ailleurs (HNOC): Aucun(e)

Information concernant des dangers particuliers pour les humains et l'environnement :

Le produit doit être étiqueté en raison de la procédure de calcul de la « Directive de classification générale pour les préparations de UE » dans sa version en vigueur la plus récente.

Système de classification :

Classification conforme aux règlements CE n° 1272/2008, 29CFR1910/1200 et SGH rév. 3 et modifications et complétée par les données tant de l'entreprise que de la littérature. La classification est conforme aux éditions les plus récentes des listes de substances internationales, et complétée par des informations de la littérature technique et par des informations fournies par l'entreprise.

3 Composition/Informations relatives aux ingrédients

3.1 Caractéristique chimique: Aucun(e)

3.2 Description: Aucun(e)

3.3 Composants dangereux (pourcentages exprimés en poids) :

Identification	Nom chimique	Classification	Poids %
Numéro CAS : 6834-92-0	Métasilicate de disodium	Skin Corr. 1B ; H314 : STOT SE 3 ; H335 :	2,5 à 10
Numéro CAS : 7722-88-5	Pyrophosphate tétrasodique	Skin Irrit. 2 ; H315 : Eye Irrit. 2 ; H319 :	2,5 à 10
Numéro CAS : 7758-29-4	Tripolyphosphate de sodium	Skin Irrit. 2 ; H315 : Eye Irrit. 2; H319 :	25 à 41
Numéro CAS : 1344-09-8	Acide silicique, Sel de sodium	Acute Tox. 4 ; H303 : Skin Irrit. 2 ; H315 : Eye Dam. 1 ; H318 :	8 à 15
Numéro CAS : 51580-86-0	Troclosène sodium, dihydraté	Acute Tox. 4; H303 Eye Irrit. 2; H319 Stot SE 3; H335 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	<3

3.4 Information complémentaires: Aucun(e)

4 Mesures de premiers soins

4.1 Description des premiers soins :

Informations générales : Aucun(e)

Après l'inhalation :

Maintenir les voies ariennes non obstruées.

Créée par Global Safety Management, Inc, 1-813-435-5161 - www.GSMSDS.com

selon 1907/2006/EC (REACH), 1272/2008/EC (CLP), 29CFR1910/1200 et SGH Révision 3

Date d'effet : 12.08.2015 **Révision:** 12.10.2015

Marque de commerce: Alcojet

Desserrer les vêtements si nécessaire et mettre la personne dans une position confortable.

Après contact avec la peau :

Rincer la zone au savon et à l'eau.

Consulter un médecin si l'inconfort ou l'irritation persiste.

Après contact avec les yeux :

Rincer les yeux exposés avec l'eau pendant au moins 15 à 20 minutes.

Enlever les lentilles cornéennes, si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer.

Consultez un médecin si l'irritation persiste ou en cas d'inquiétude.

Après ingestion:

Rincer abondamment la bouche.

Consulter un médecin si l'irritation, l'inconfort ou le vomissement persiste.

4.2 Les symptômes et effets les plus importants sont aigus et à retardement : Aucun(e)

4.3 Indique qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis :

Aucune information supplémentaire.

5 Mesures à prendre pour lutter contre le feu

5.1 Agent d'extinction

Agents d'extinction appropriés :

Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'allumage.

Agents d'extinction non appropriés pour des raisons de sécurité : Aucun(e)

5.2 Dangers particuliers dus à la substance ou au mélange :

La décomposition thermale peut produire des émanations de vapeurs et de gaz irritants.

5.3 Conseil pour pompiers:

Équipement de protection :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection.

Consulter la Section 8.

5.4 Information complémentaires :

Éviter de respirer les gaz, les vapeurs, les poussières, les brumes, les émanations, les aérosols.

Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements.

6 Procédures en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :

Assurer une ventilation adéquate.

S'assurer que les systèmes de traitement de l'air sont opérationnels.

6.2 Précautions environnementales :

Ne devrait pas être libéré dans l'environnement.

Empêcher l'écoulement dans les canaux, les égouts, et autres cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Porter une protection aux yeux, des gants de protection et des vêtements de protection.

6.4 Référence à d'autres sections : Aucun(e)

7 Manipulation et entreposage

selon 1907/2006/EC (REACH), 1272/2008/EC (CLP), 29CFR1910/1200 et SGH Révision 3

Date d'effet : 12.08.2015 **Révision:** 12.10.2015

Marque de commerce: Alcojet

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Éviter de respirer les brouillards, les poussières ou les vapeurs.

Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques.

7.2 Conditions pour un entreposage sécuritaire, y compris toutes incompatibilités :

Entreposer dans un endroit froid et bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Aucune information supplémentaire.

8 Mesures de contrôle d'exposition et de protection individuelle





8.1 Paramètres de contrôle :

7722-88-5, Pyrophosphate tétrasodique, OSHA MPT 5 mg/m3. 7722-88-5, Pyrophosphate tétrasodique, NIOSH MPT 5 mg/m3.

8.2 Contrôles de l'exposition :

Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être disponibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement.

Protection respiratoire:

Non nécessaire sous des conditions normales.

Protection cutanée :

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance.

Protection oculaire:

Les lunettes de sécurité représentent une protection oculaire adéquate.

Mesures générales d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail.

Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements.

9 Propriétés physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur) :	Poudre blanche	:	Non déterminée ou non disponible. Non déterminée ou non disponible.
Odeur :	Non déterminée ou non disponible.	Pression de vapeur à 20 °C :	Non déterminée ou non disponible.
Seuil d'odeur :	Non déterminée ou non disponible.	Densité de vapeur :	Non déterminée ou non disponible.

selon 1907/2006/EC (REACH), 1272/2008/EC (CLP), 29CFR1910/1200 et SGH Révision 3

Date d'effet : 12.08.2015 **Révision:** 12.10.2015

Marque de commerce: Alcojet

Valeur du pH :	11 (solution aqueuses)	Densité relative :	Non déterminée ou non disponible.
Point de fusion/congélation :	Non déterminée ou non disponible.	Solubilité :	Non déterminée ou non disponible.
Point/intervalle d'ébullition :	Non déterminée ou non disponible.	Coefficient de partition (n-octanol/eau) :	Non déterminée ou non disponible.
Point d'éclair (creuset fermé) :	Non déterminée ou non disponible.	Température d'auto- inflammation :	Non déterminée ou non disponible.
Taux d'évaporation :	Non déterminée ou non disponible.	Température de décomposition :	Non déterminée ou non disponible.
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non déterminée ou non disponible.	Viscosité :	 a. Cinématique : Non déterminée ou non disponible. b. Dynamique : Non déterminée ou non disponible.
Densité à 20 °C :	Non déterminée ou non disponible.		

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucun(e)

10.2 Stabilité chimique : Aucun(e)

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucun(e)

10.4 Conditions à éviter : Aucun(e)

10.5 Matériaux incompatibles : Aucun(e)

10.6 Produits de décomposition dangereux : Aucun(e)

11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë:

Orale:

DL50 > 5.000 mg/kg orale rat - Produit.

Toxicité chronique : Aucune information supplémentaire.

Corrosion / irritation de la peau :

Métasilicate de disodium : Lapin : Corrosif - 4 heures

Lésions oculaires sérieuses / irritation oculaire :

Pyrophosphate tétrasodique : Lapin - Risque de lésion oculaire sérieuse.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau : Aucune information supplémentaire.

Cancérogénicité : Aucune information supplémentaire.

IARC (Centre international de Recherche sur le Cancer) : Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.

selon 1907/2006/EC (REACH), 1272/2008/EC (CLP), 29CFR1910/1200 et SGH Révision 3

Date d'effet : 12.08.2015 **Révision:** 12.10.2015

Marque de commerce: Alcojet

NTP (Programme national américain de toxicologie): Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Aucune information supplémentaire.

Toxicité reproductrice : Aucune information supplémentaire.

STOT- exposition unique et répétée :

Métasilicate de disodium : SE inhalation - Peut entraîner une irritation des voies respiratoires - système respiratoire.

Informations toxicologiques additionnelles : Aucune information supplémentaire.

12 Informations écologiques

12.1 Toxicité:

Pyrophosphate tétrasodique : Poisson, CL50 - autre poisson - 1.380 mg/l - 96 heures

Pyrophosphate tétrasodique : Invertébrés aquatiques, CE50 - Daphnia magna (Puce d'eau) - 391 mg/l - 48

heures

Tripolyphosphate de sodium : Invertébrés aquatiques, CE50 - Daphnia magna (Puce d'eau) - > 100 mg/l - 48 heures

- **12.2** Persistance et dégradabilité : Aucune information supplémentaire.
- **12.3** Potentiel bio-accumulatif: Aucune information supplémentaire.
- **12.4 Mobilité dans le sol :** Aucune information supplémentaire.

Notes générales : Aucune information supplémentaire.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB :

PBT: Aucune information supplémentaire. **vPvB**: Aucune information supplémentaire.

12.6 Autres effets indésirables : Aucune information supplémentaire.

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets (consulter les autorités locales, régionales et nationales pour assurer une élimination appropriée) :

Informations pertinentes:

Il est de la responsabilité du producteur de déchets d'identifier correctement tous les déchets conformément aux entités réglementaires applicables (US 40CFR262.11).

14 Informations relatives au transport

14.1 Numéro d'identification de l'ONU :

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA: Aucun(e)

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU :

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA Aucun(e)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport :

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA

selon 1907/2006/EC (REACH), 1272/2008/EC (CLP), 29CFR1910/1200 et SGH Révision 3

Date d'effet : 12.08.2015 **Révision:** 12.10.2015

Marque de commerce: Alcojet

	Classe : Étiquetage : Quantité limitée :	Aucun(e) Aucun(e) 1L
	US DOT Exception de quantité limitée :	E2
	En vrac : Quantité à declarer (s'il y a lieu) : Aucun(e) Nom d'expédition exact : Aucun(e) Classe de danger : Aucun(e) Groupe d'emballage : Aucun(e) Polluant maritime : Aucune information supplémentaire. Commentaires : Aucun(e)	Non-vrac : Quantité à declarer (s'il y a lieu) : Aucun(e) Nom d'expédition exact : Aucun(e) Classe de danger : Aucun(e) Groupe d'emballage : Aucun(e) Polluant maritime : Aucune information
14.4	Groupe d'emballage : ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA	Aucun(e)
14.5	Risques environnementaux :	Aucun(e)
14.6	Précautions particulières pour l'utilisateur : Code de danger (Kemler) : Numéro d'EMS : Groupes de ségrégation :	Aucun(e) Aucun(e) Aucun(e) Aucun(e)
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Sans objet.	
14.8	Informations relatives au transport/complémentaires : Catégorie de transport : Code de limitation pour tunnels : Règlementation modèle de l'ONU :	Aucun(e) Aucun(e) Aucun(e)

15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières en matière de sécurité, de santé et d'environnement pour la substance ou le mélange.

Amérique du Nord

SARA

Section 313 (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques) : Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.

Section 302 (substances extrêmement dangereuses): Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.

CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement) :

Quantité déversée : Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.

selon 1907/2006/EC (REACH), 1272/2008/EC (CLP), 29CFR1910/1200 et SGH Révision 3

Date d'effet : 12.08.2015 **Révision:** 12.10.2015

Marque de commerce: Alcojet

TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :

Inventaire: Tous les ingrédients figurent sur la liste.

Règlements et ordonnances : Sans objet.

Proposition 65 (Californie):

Produits chimiques connus pour causer des cancers : Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.

Produits chimiques connus pour causer une toxicité reproductive chez les femmes : Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.

Produits chimiques connus pour causer une toxicité reproductive chez les hommes : Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.

Produits chimiques connus pour causer une toxicité de développement : Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.

Canadien

Liste intérieure des substances du Canada (DSL) : Tous les ingrédients figurent sur la liste.

UE

REACH Article 57 (SVHC): Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.

Allemagne MAK: Non classifié.

Asie-Pacifique

Australie

Australian Inventory of Chemical Substances [inventaire des substances chimiques de l'Australie (AICS) : Tous les ingrédients figurent sur la liste.

Chine

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) : Tous les ingrédients figurent sur la liste.

Japon

Inventaire des substances chimiques commerciales existantes (ENCS) : Tous les ingrédients figurent sur la liste.

Corée

Liste de produits chimiques existantes (ECL): Tous les ingrédients figurent sur la liste.

Nouvelle Zélande

Inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande (NZOIC) : Tous les ingrédients figurent sur la liste.

Philippines

Inventaire des substances chimiques aux Philippines (PICCS): Tous les ingrédients figurent sur la liste.

Taiwar

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TSCI): Tous les ingrédients figurent sur la liste.

selon 1907/2006/EC (REACH), 1272/2008/EC (CLP), 29CFR1910/1200 et SGH Révision 3

Date d'effet : 12.08.2015 **Révision:** 12.10.2015

Marque de commerce: Alcojet

16 Autres informations

Sigles et abréviations : Aucun(e)

Récapitulatif des phrases

Mentions de danger :

H315: Provoque l'irritation cutanée.

H319 : Provoque une grave irritation des yeux.

Mise en garde :

P264 : Bien se laver la peau après utilisation.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux et du visage.

P302+352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver à fond avec du savon et de l'eau.

P305+351+338 : SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Continuer à rincer.

P332+P313 : En cas d'irritation de la peau : Consulter un médecin.

P501 : Éliminer le contenu et le récipient tel qu'indiqué à la Section 13.

Déclaration du fabrication :

L'information fournie dans cette Fiche de données de sécurité est correcte, pour autant que nous le sachions et nous les croyions au moment de sa publication. L'information fournie est destinée à guider l'utilisateur vers la manipulation, l'utilisation, la gestion, l'entreposage, le transport, l'élimination et le déversement sécuritaires et n'est pas considérée comme une garantie de spécifications ou de qualité. L'information ne renvoie qu'au matériel spécifique ici désigné et il se peut qu'elle ne soit pas valable pour ce matériel lorsqu'il est utilisé avec d'autres matériaux ou dans d'autres des processus à moins que ceux-ci soient identifiés dans le texte en question

NFPA: 1-0-0 **HMIS**: 1-0-0